

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION CONTINUE

DAFCO/07-377-26 du 22/01/07

MISE EN PLACE DES PLATES-FORMES LOCALES D'INSERTION A DESTINATION DES PERSONNES SOUS CONTRAT AIDE DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE ANNEE 2007

Destinataires :

Messieurs les inspecteurs d'académie - DSDEN

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré.

Personnels bénéficiant d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) ou d'un contrat d'avenir (CAV).

Affaire suivie par :

Hervé COUSSEAU, conseiller en formation continue à la délégation académique à la formation continue

Je vous informe de la mise en place du dispositif d'accompagnement vers l'emploi à destination des personnels sous contrat aidé, de l'académie.

Objectifs poursuivis

L'objectif premier des plates-formes locales d'insertion est de favoriser l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires d'un **contrat aidé** (contrats d'avenir ou contrat d'accompagnement vers l'emploi).

La période professionnelle au sein de l'EPLÉ doit être considérée comme une étape dans le parcours d'insertion permettant de trouver plus facilement un emploi **à l'issue du contrat**.

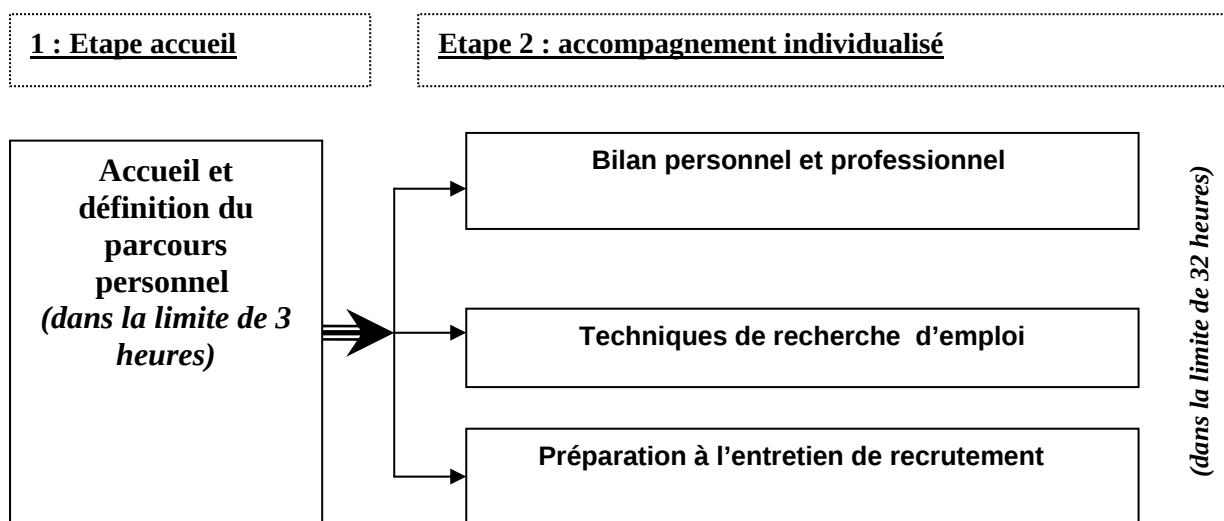
Bénéficiaires

Sont concernées toutes les personnes bénéficiant d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) ou d'un contrat d'avenir (CAV) qui sont affectées dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) ou les écoles primaires de l'académie.

Dispositif de formation

Le dispositif général est organisé pour assurer une réponse de proximité. Avec le concours du fonds social européen (FSE), le réseau des GRETA, met en place de courtes sessions d'accompagnement vers l'emploi.

Organisation du parcours d'accompagnement vers l'insertion professionnelle



A l'issue de l'action, les bénéficiaires auront défini leur « employabilité », validé un projet professionnel réaliste et par là même se seront replacés dans une dynamique de recherche d'emploi.

Contact pour plus d'information

Mademoiselle Sabrina ALLALCHA

**G.I.P Académique
860 rue René Descartes - les pléiades 1- bât C
13857 Aix en Provence cedex 3
☎ 04-42-95-29-60 / 04-42-95-29-04**

✉ ce.caej@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille